

Délibération 2025-18

Le mardi vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, les délégués des Communautés de Communes adhérant au S.I.R.T.O.M. se sont réunis en Comité Syndical à la salle polyvalente de Fontaine Simon, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de LACHEISSERIE assisté de Monsieur MOREAU, Monsieur HAY et Madame Le NOC, vice-Présidents

Date de la convocation : 18/04/2025
Membres en exercice : 88
Membres ayant pris part au vote : 49

Secrétaire de Séance : Monsieur MOREAU Aurélien

Etaient présents (voix délibérative) :

Mesdames et Messieurs PIMENTA, MARAIS, LE NOC, GARNIER, GUILLEMET, BORNET, HAY, HALLOUIN, VINCENT, POINTEAU, RIOLET, DALEMAGNE, BUFFETRILLE, MENANT, SERRE, CAZE, DESVAUX, CHARDON, REVERSE, DUBOIS, ANDRE, ALLAIN, FUKS, BERTRAND, MICHEL, PARIS, SUBLEMONTIER S., SUBLEMONTIER D., BARTHET, PANIER, BRUNEL, SAULNIER, MAIGNE, BOULLAI, LE BLOAS, TREMIER, DUCROCQ, MENAGER, LABONNE, LUNEAU, BICHON, DE LACHEISSERIE, DONCK, MARTIN, BOUQUET, VERRER, MOREAU, VIGNERON, de la RAUDIERE.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs DEGLOS, PLESSIS, JULIEN, TEILLEUX, LOYER, LAVIRON, PELOUIN, RENONCET.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs POLVE, RENARD, FILLETTE, CLAY, LE DORLOT, HUBERT, CHALON, ZAMPAGLIONE, DOMMÉE, JAHANDIER, TESSIER, JEROME, GERARD, MOLLOT, JOVIGNOT, ROULLEAU, HUET, LEDEZ, BOURGEOIS, LEROY, BESNARD, PESCHEUR LABADIE, AUBRY, BAUDRY, GODEAU, GENTY, CHARREAU, LEDROIT, GUERIN, BIGEAULT.

Création d'un groupement d'autorités délégantes – pouvoir au bureau

Le Président expose :

Les activités liées au fonctionnement de l'UVE (admission des déchets sur site, incinération, valorisation énergétique, élimination des mâchefers, maintenance des équipements, etc.) et celles du centre logistique/transfert et transport de déchets, seront intégrées dans un socle commun à Chartres Métropole et aux Syndicats. Il est prévu que la prise en compte de ce socle commun soit assurée par un groupement d'autorités délégantes dont Chartres Métropole serait le représentant.

Dès lors que le groupement sera constitué, une Délégation de Service Public pourra être passée avec la SPL C'CTV pour l'ensemble des missions du socle commun.

La décision de constituer ce groupement, et l'approbation du règlement y afférent, feront l'objet d'une délibération ultérieure (courant juin).

Il est proposé de donner pouvoir au bureau concernant la constitution de ce groupement d'autorités délégantes ainsi que l'approbation du règlement y afférent.

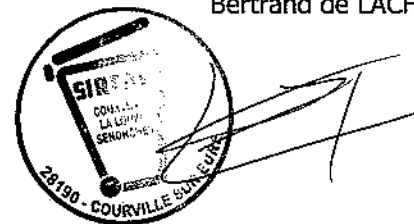
Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à la majorité (48 voix pour – 1 abstention) :

- **Donne pouvoir au bureau** concernant la constitution d'un groupement d'autorités délégantes avec Chartres Métropole, le SICTOM BBI, le SICTOM de Nogent le Rotrou en vue de passer une délégation de service public avec la SPL C'CTV pour l'ensemble des missions incluses dans le socle commun de la SPL ;
- **Donne pouvoir au bureau** d'approuver le règlement afférent au groupement d'autorités délégantes ainsi créé.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Aurélien MOREAU

Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE



Rendu exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en préfecture Le 05/05/2025
Et de la publication Du 06/05/2025 -
Le Président,
Bertrand de LACHEISSERIE

